

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02450

Numéro SIREN : 339 610 669

Nom ou dénomination : A.DE.BAT.

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2022 sous le numéro de dépôt 59191

59191.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)				IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 2022	
Exercice ouvert le		01012021		et clos le		31122021	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition			
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal ☒			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
A.D.E.BAT 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTRouGE							
SIRET		33961066900048					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTRouGE							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées		PLOMBERIE CHAUFFAGE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art.44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	
Entreprise nouvelle, art.44 septies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)							
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE ☒							
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé : EBP COMPTABILITE							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr							
Noms, adresses et téléphones :							
Du professionnel de l'expertise comptable : SAS Cabinet SLA, 56 Rue de Bercy 75012 PARIS, Tel. 01 43 47 17 17							
Du conseil :							
Du CGA ou du viseur conventionné :							
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :							
CGA/OMGA		Viseur conventionné		Identité du déclarant :			
				Date: 02052022 Lieu: MONTRouGE			
				Qualité et nom du signataire: M SICHEL Laurent, PRESIDENT			
				Signature:			
ECF ☒		Prestataire					

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
A.DE.BAT 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTRouGE		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
33961066900048	4391B	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	81 300
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	2 750
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	81 300

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\,120 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL

Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %

Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.



TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant ☐

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
A.DE.BAT 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
33961066900048	4391B	

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

[illegible]

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

[illegible]

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		A.DE.BAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 3 9 6 1 0 6 6 9 0 0 0 4 8		Néant *		☐	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 1	
				N-1		3 1 1 2 2 0 2 0	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 540	AG	10 540		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	75 635	AS	44 439	31 196	23 665
	Autres immobilisations corporelles	AT	74 393	AU	69 857	4 536	11 400
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	14 516	BI		14 516	14 516
	TOTAL (II)	BJ	175 083	BK	124 836	50 247	49 581
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	47 734	BM		47 734	45 788
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 055 925	BY		1 055 925	1 035 442
	Autres créances (3)	BZ	49 326	CA		49 326	54 248
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	CF	203 843	CG		203 843	217 295	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	49 644	CI		49 644	23 983	
TOTAL (III)	CJ	1 406 473	CK		1 406 473	1 376 756	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 581 556	1A	124 836	1 456 720	1 426 337
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise		A.DE.BAT		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	148 000	148 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	14 800	14 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	166 240	77 220	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	78 951	89 020	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
		TOTAL (I)	DL	407 991	329 040
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	160 000	160 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	22	22	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	159 251	54 259	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	455 818	547 781	
	Dettes fiscales et sociales	DY	151 437	204 269	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	55 236	52 727	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	66 966	78 240	
	TOTAL (IV)	EC	1 048 729	1 097 297	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 456 720	1 426 337	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	729 478	1 043 039	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise :		A.DE.BAT				Néant * ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	3 189 614	FH		FI	3 189 614	2 969 159
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 189 614	FK		FL	3 189 614	2 969 159
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	6 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	55 082	93 122
	Autres produits (1) (11)					FQ	12	593
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 250 708	3 062 874
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	583 035	531 181
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 946)	(8 550)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 401 288	1 444 853
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	32 676	25 215
	Salaires et traitements*					FY	676 340	569 030
	Charges sociales (10)					FZ	380 727	326 783
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	24 427	14 271
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC		35 162
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	80 992	41 755
						GF	3 177 539	2 979 700
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	73 169	83 174	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	715	459
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	715	459
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(715)	(459)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	72 454	82 715	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		A.DE.BAT		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - I	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 921	8 856	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	7 324	4 167	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		499	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	13 245	13 522	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 454	7 094	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	294	122	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 748	7 217	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	6 497	6 305	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 263 953	3 076 396	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 185 002	2 987 375	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	78 951	89 020	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier* - Crédit-bail immobilier	1G			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	26 767	31 481	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	1J			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K			
	(6ter) Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	RC			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	19 920	23 353	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : (facultatifs A6 obligatoires A9)	A3			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : (dont cotisation facultative Madelin A7)	A4		330	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : (dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8)				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, utiliser l'annexe) :	Exercice N			
	CHARGES EXCEPTIONNELLES SINISTRE	Charges exceptionnelles	5 905	Produits exceptionnels	
	AMENDES ET PENALITES	548			
	PRIX CESSIONS ELEMENTS ACTIFS			2 750	
SOLDE COMPTE F/SES			4 574		
REGULARISATIONS COMPTES	295		326		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
REGULARISATIONS CIBTP	Charges antérieures		Produits antérieurs	5 595	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT				Néant * ☐					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	10 540	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	58 530	KT		KU	21 487	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	23 411	KW		KX		
		Matériel de transport *	KY	11 467	KZ		LA	1 303	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	39 736	LC		LD	1 780	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	133 144	LO		LP	24 570	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
Autres participations		8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières		1T	14 516	1U		1V			
TOTAL IV		LQ	14 516	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	158 199	ØH		ØJ	24 570	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	10 540	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	4 382	MK	75 635	ML
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	23 411	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	12 769	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	3 304	MT	38 212	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		IY		NG	7 686	NH	150 027	NI
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	14 516	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	14 516	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	7 686	ØL	175 083	ØM

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT										Néant * ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	10 540	PF		PG		PH	10 540		
TOTAL I		RK	10 540	RM		RN		RO	10 540		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	34 865	QA	9 575	QB		QC	44 439		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	22 714	QE	100	QF		QG	22 814		
	Matériel de transport	QH	3 350	QI	8 386	QJ	523	QK	11 213		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	37 151	QM	1 984	QN	3 304	QO	35 831		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	98 078	QV	20 045	QW	3 827	QX	114 296		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	108 618	ØP	20 045	ØQ	3 827	ØR	124 836		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales.agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT

Néant * ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9X
	Autres immobilisations financières (1)*	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :				A.DE.BAT				Néant * ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	14 516	UV		UW	14 516			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 055 925		1 055 925					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	6 218		6 218					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	7 281		7 281					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	28 580		28 580					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	285		285					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 963		6 963					
	Charges constatées d'avance		VS	49 644		49 644					
	TOTAUX			VT	1 169 411	VU	1 154 895	VV	14 516		
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	285							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	160 000		160 000						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	455 818		455 818						
Personnel et comptes rattachés		8C	152		152						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	71 918		71 918						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	74 491		74 491						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 876		4 876						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	22		22						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	55 236		55 236						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	66 966		66 966						
TOTAUX			VY	889 478	VZ	729 478	160 000				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	22			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant * ☐		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 800		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext		DONT* Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
								TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS									
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme {		— imposées au taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR						
			— imposées au taux de 0 %						
			— imposées au taux de 19 %						
			— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			— imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)									
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies Société d'investissement immobilier cotées (art. 208C)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
					PC	Zone de Développement prioritaire (art. 44 Septedecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Crédance dégragée par le report en arrière de déficit		ZI
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL									
								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : {						XI	81 300		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			
							81 300		
							0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT

Néant * ☐**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	315 269
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	81 300
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	233 969
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	233 969

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT										Néant * ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	89 020		ZD		89 020				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE						
					ZF						
	TOTAL I	ØF	89 020			ZG					
				Report à nouveau (N.B. : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZH	89 020			
				TOTAL II							
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	955 684	929 225				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 117 400				XQ	121 479	124 734				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	42 466	114 101				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 767	15 557				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	272 892	261 236				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 401 288	1 444 853				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	2 009	2 024				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	30 667	23 191				
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	32 676	25 215				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	236 040	272 964				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	356 058	342 205				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *				ØB	664 831	559 745				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA				Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL					
					Plus-values à 19% JM	Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD				Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO					
					Plus-values à 19% JP	Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Désignation de l'entreprise :		A.DE.BAT				Néant * ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1 MATERIEL INDUSTRIEL	4 382			4 382		
	2 MATERIEL DE TRANSPORT	523			523		
	3 MATERIEL INFORMATIQUE	3 304			3 304		
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2	2 750	2 750	2 750			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	Cadre A : plus ou moins-values nettes à court terme (total adrebrrique des lignes 1 à 20 et ligne 111)		2 750				
	Cadre B : plus ou moins-values nettes à long terme (total adrebrrique des lignes 1 à 20 et ligne 111)	(A)		(B)		(C)	
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT		Néant * ☐	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	17
dont apprentis		YF	1
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 189 614
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	19 920
TOTAL 1		OX	3 209 534
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	12
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	6 000
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	6 012
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	583 035
Variation négative des stocks		OQ	(1 946)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 257 121
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	80 992
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 919 202
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)		OG	1 296 344
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)		SA	1 296 344
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	3 209 534
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	0
Période de référence		GY	01012021
Date de cessation		GZ	31122021
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

3 3 9 6 1 0 6 6 9 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.DE.BAT

ADRESSE (voie)

97 Avenue Aristide Briand

CODE POSTAL

92120

VILLE

MONTRouGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4 2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BERGER

Prénom(s)

MICHEL

Nom marital

% de détention

20,00

Nb de parts ou actions

400

Naissance :

Date

07/11/1946

N° Département

75

Commune

PARIS 17e

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

66

Voie

RUE PUIGGAY

Code Postal

66000

Commune

PERPIGNAN

Pays

FRZNCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

SICLIER

Prénom(s)

LAURENT

Nom marital

% de détention

80,00

Nb de parts ou actions

1600

Naissance :

Date

26/02/1965

N° Département

95

Commune

SOICY-SOUS-MONTMORENCY

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

25

Voie

RUE DE FONTENAY

Code Postal

92330

Commune

SCEAUX

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise **A.DE.BAT**

du 01012021

Adresse **97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE**

au 31122021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

1	M. SICLIER LAURENT, PRESIDENT, 25 RUE DE FONTENAY 92330 SCEAUX
2	M. SEFFIH NADIR, ASSISTANTE DE DIRECTION, 403 RUE ROGER SALENGRO, 92370 CHAVILLE, FRANCE
3	M. ROUZIC LAURENT, CHARGE D'AFFAIRE, 7 RUE DU COUSERANS 78310 MAUREPAS
4	Mme PARADA ISABELLE, COMPTABLE, 118 RUE D'AVRON 75020 PARIS
5	M ADAMALY, CHARGE D'AFFAIRE, 58 RUE GABRIEL PERI, 94230 CACHAN, FRANCE
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	1	2	3	4	5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	9
1	125 075		3 092		128 167				128 167
2	46 198		2 528		48 726				48 726
3	44 242		2 507		46 749				46 749
4	51 004				51 004				51 004
5	35 004		2 688		37 692				37 692
6									
7									
8									
9									
10									
**	301 523		10 815		312 338				312 338

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	2 250
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	13 388
Total	15 638

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 11	
- de l'exercice 2021 (total col. 9 + total col. 10) 10	327 976	- de l'exercice 2021 10	82 785
- de l'exercice précédent 10	317 731	- de l'exercice précédent 10	127 019

Nom et qualité du signataire **M. SICLIER Laurent, PRESIDENT**

À MONTROUGE

Signature,

le 02052022

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



SAS A-DE-BAT

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021



BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2021			Exercice clos le 31/12/20
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/21	
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	10 540	10 540		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 635	44 439	31 196	23 665
Autres immobilisations corporelles	74 393	69 857	4 536	11 400
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	14 516		14 516	14 516
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	175 083	124 836	50 247	49 581
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	47 734		47 734	45 788
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 055 925		1 055 925	1 035 442
Autres créances	49 326		49 326	54 248
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	203 843		203 843	217 295
Charges constatées d'avance	49 644		49 644	23 983
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 406 473		1 406 473	1 376 756
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ÉCARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 581 556	124 836	1 456 720	1 426 337



BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/21	Exercice clos le 31/12/20
CAPITAUX PROPRES		
Capital	148 000	148 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	14 800	14 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	166 240	77 220
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	78 951	89 020
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	407 991	329 040
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	160 000	160 000
Emprunts et dettes financières diverses	22	22
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	159 251	54 259
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	455 818	547 781
Dettes fiscales et sociales	151 437	204 269
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 236	52 727
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	66 966	78 240
TOTAL DETTES (III)	1 048 724	1 097 297
EFFECTIFS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	1456 720	1426 337

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

RÉSULTAT

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 189 614	2 969 159	220 455	7%
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	3 189 614	2 969 159	220 455	7%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	6 000		6 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	55 082	93 122	(38 039)	-41%
Autres produits	12	593	(581)	-98%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3250708	3062874	187834	6%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	583 035	531 181	51 854	10%
Variation de stock	(1 946)	(8 550)	6 605	77%
Autres achats et charges externes	1 401 288	1 444 853	(43 566)	-3%
Impôts, taxes et versements assimilés	32 676	25 215	7 461	30%
Salaires et traitements	676 340	569 030	107 310	19%
Charges sociales	380 727	326 783	53 944	17%
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	24 427	14 271	10 156	71%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		35 162	(35 162)	-100%
Dotations aux provisions				
Autres charges	80 992	41 755	39 237	94%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3177539	2979700	197839	7%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	78169	83174	(10005)	-12%
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
TOTAL QUOTE PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS EN COMMUN (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	715	459	256	56%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	715	459	256	56%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	(715)	(459)	(256)	-56%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + VI)	72454	82715	(10261)	-12%

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	5 921	8 856	(2 935)	-33%
Sur opérations en capital	7 324	4 167	3 158	76%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		499	(499)	-100%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	13 245	13 522	(276)	-2%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	6 454	7 094	(640)	-9%
Sur opérations en capital	294	122	172	141%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	6 748	7 217	(468)	-6%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	6 497	6 305	192	3%
ADJUSTATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 263 953	3 076 396	187 557	6%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 185 002	2 987 375	197 627	7%
BÉNÉFICE OU PERTE	78 951	89 020	(10 069)	-11%

 CERTIFIÉ CONFORMÉ
A L'ORIGINAL

ANNEXES



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1. FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Néant.

2. CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITE D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Néant.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Pandémie COVID19, pas d'impacts significatifs sur l'exercice 2021.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GÉNÉRALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale

 CERTIFIÉ CONFORMÉ
A L'ORIGINAL

3. STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 540					10 540	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	10 540					10 540	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencement des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel	58 530		21 487		4 382	75 635	
Installations générales, agencements divers	23 411					23 411	
Matériel de transport	11 467		1 303			12 769	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 736		1 780		3 304	38 212	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	103 144		24 570		7 686	150 027	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	14 516					14 516	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	14 516					14 516	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	158 199		24 570		7 686	175 083	

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 540			10 540
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	10 540			10 540
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	34 865	9 575		44 439
Inst. générales, agencements, aménagements divers	22 714	100		22 814
Matériel de transport	3 350	8 386	523	11 213
Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 151	1 984	3 304	35 831
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	98 078	20 045	3 827	114 296
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	108 618	20 045	3 827	124 836

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients	35 162		35 162	
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL	35162		35162	

FONDS COMMERCIAL

Éléments	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
Néant		
TOTAL		

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 516		14 516
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 055 925	1 055 925	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 218	6 218	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 281	7 281	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	28 580	28 580	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés	285	285	
Débiteurs divers	6 963	6 963	
Charges constatées d'avance	49 644	49 644	
TOTAL DES CRÉANCES	1 169 411	1 154 895	14 516

 CERTIFIÉ CONFORMÉ
A L'ORIGINAL

CAPITAUX PROPRES

	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires				
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales	2000			74
Certificats d'investissements				

 CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	160 000		160 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	455 818	455 818		
Personnel et comptes rattachés	152	152		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 918	71 918		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	74 491	74 491		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 876	4 876		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	22	22		
Autres dettes	55 236	55 236		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	66 966	66 966		
TOTAL DETTES	889 478	729 478	160 000	

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	49 644
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	66 966
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 533
Dettes fiscales et sociales	6 039
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	7 281
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

REMARQUES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MBIANDJI

4 500 HT



IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		De l'exercice	Cumulées	
Terrains				
Constructions				
Inst. tech., Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL GÉNÉRAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

	Redevances payées à l'ouverture de l'exercice		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions						
Inst. tech., Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
TOTAL GÉNÉRAL						

EXPLOITATION

CADRES 2
 NON CADRES 14
 APPRENTIS 1



Jean-René Mbiandji
Commissaire aux comptes

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Société par actions simplifiée **ADEBAT**
97, Avenue Aristide Briand,
92120 Montrouge

A l'Assemblée Générale de la société ADEBAT.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A-DE-BAT SAS** relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

- **Indépendance.**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes



Expert – Comptable inscrit à l'Ordre de Paris
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires
aux Comptes de Paris

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - Points Clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations que nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Les suivis de l'exploitation spécifique à chaque chantier permettent d'apprécier le résultat de chaque opération et d'apprécier en fin d'exercice les produits et charges restant à comptabiliser sur opérations en cours. Les tests approfondis effectués ont permis de constater le bien fondé des régularisations pour produits à recevoir ou pour charges à payer effectuées en cours et en fin d'exercice.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité par le Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront éventuellement l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la Loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE L'ENTITE ET DE SES REPRESENTANTS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.





Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Un rapport sur les comptes annuels doit être établi, l'objectif du Commissaire aux Comptes étant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Ces anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs ; elles sont considérées comme significatives lorsque, prises individuellement ou en cumulé, elles peuvent influencer les décisions des utilisateurs des comptes.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, la mission du commissaire aux comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

SAS A-DE-BAT

Rapport Général – Exercice 2021

Page 4

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2022



Le commissaire aux Comptes
Jean-René Mbiandji



ADEBAT

Sas au capital de 148.000 euros

Adresse : 97 avenue Aristide Briand (92120) MONTRouGE

RCS NANTERRE 339610669

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du trente juin deux mille vingt deux

Le 30 juin 2022 à 10H30,

Les membres de la société ADEBAT au capital de 148.000 euros, se sont réunis en assemblée générale à MONTRouGE (92120) 97 avenue Aristide Briand sur convocation de chaque associé par lettre simple.

L'assemblée est présidée par Monsieur LAURENT SICLIER en sa qualité de Président de la société, conformément à l'article des statuts relatif à la direction de la Société (ci-après le "**Président de l'Assemblée**").

Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des résolutions proposées ;
- un exemplaire des statuts ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;

Puis le Président de l'Assemblée déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition, au siège social ou sur le site internet de la société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de l'Assemblée rappelle que la présente assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- Quitus de la présidence ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat.

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les associés présents.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée générale des associés décide, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de SOIXANTE DIX HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN EUROS (78.951€), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces tableaux annexes.

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale des associés approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de DEUX MILLE TROIS CENT QUARANTE NEUF EUROS (2349 €) et qui ont donné lieu à une réintégration dans les bases imposables de l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à SOIXANTE DIX HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN EUROS (78.951€), de la manière suivante :

Dotation aux réserves :

Dotation aux autres réserves : SOIXANTE DIX HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN EUROS (78.951€),

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois dernières années.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Mandat du président

A été nommé en qualité de président de la société ADEBAT M SICLIER demeurant à 25 rue de Fontenay 92330 Sceaux pour une durée indéterminée.

Résolution n°4 : Mandat des commissaires aux comptes

Le mandat des commissaires (Titulaire et suppléant) arrivant à échéance avec la clôture des comptes 2021, dans la mesure où la société n'atteint pas deux sur trois seuils définis par le Décret n°2019-514 du 24 mai 2019, il a été décidé de ne pas renouveler leur mandat.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'assemblée générale des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée remercie les associés pour leur présence et lève la séance.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée

Signature

